

# AVIS

Réf. : AT.18.2.AV

Date d'approbation : 26/01/2018

## Programme communal de développement rural de HANNUT

### DONNEES INTRODUCTIVES

#### Demande :

- *Demandeur :* Commune de Hannut
- *Auteur de projet :* Inasep
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

#### Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 6/12/2017
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 19/01/2018

#### Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution :* Rénovation de la maison de village « La Grange » à Moxhe
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 23/11/2017

#### Brève description du projet et de son contexte :

Hannut se situe à l'ouest de la Province de Liège. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune compte 15998 habitants pour une superficie totale de 86,53 km<sup>2</sup> et est composée de la ville de Hannut et de 17 villages.

**AVIS****Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de HANNUT.**

Il estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, le projet s'inscrit dans une dynamique positive de continuité de l'opération de développement rural précédente. Il offre une bonne cohérence générale entre le diagnostic, la stratégie et les fiches-projets.

Le Pôle Aménagement du territoire considère que le diagnostic (partie I) est de bonne qualité. Il estime toutefois que les opportunités et menaces identifiées auraient dû être mieux mises en évidence afin de bien faire ressortir les principaux enjeux du territoire hannutois.

Quant à la partie 2, le Pôle relève la bonne qualité de la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif. Malgré la faible participation des agriculteurs dans la démarche alors que Hannut est une commune où le secteur agricole est bien développé, le Pôle estime que la participation citoyenne a été satisfaisante.

Il attire l'attention de la commune sur la nécessité de continuer à organiser régulièrement des réunions afin de maintenir la dynamique de la participation citoyenne mise en place dans le cadre de l'élaboration du PCDR.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Hannut et au processus participatif. La stratégie qui en découle est cohérente, globale et transversale.

Il tient d'ailleurs à souligner la qualité de la démarche de mise en cohérence de la stratégie développée dans le PCDR avec les autres documents de planification de la commune de Hannut (PST, PCDN, ...).

Il regrette toutefois l'absence d'information sur la stratégie menée par la commune en termes de logement, et ce au vu des informations reprises dans le diagnostic qui mettent en évidence une pression immobilière élevée. Tout en étant bien conscient que la commune développe des projets de logements via d'autres outils ou d'autres sources de financement, il l'encourage à inscrire plus de fiches-projets en la matière. Cela permettra d'envisager des budgets liés au développement rural même si les projets immobiliers ne sont pas encore avancés, quitte à les prévoir dans le lot 3.

Le Pôle regrette également l'absence d'information sur la stratégie menée par la commune en matière d'implantation d'éoliennes au vu du développement éolien important dans cette région de la Hesbaye.

Nonobstant le peu de fiches-projets destinées au logement, le Pôle souligne la bonne cohérence des fiches-projets, que ce soit entre elles ou avec les objectifs. Il relève également que le nombre important de projets repris dans le lot 0 démontre un certain dynamisme tout au long de l'opération.

Enfin, le Pôle approuve la fiche-projet qui fera l'objet de la première convention, à savoir la rénovation de la maison de village « La Grange » à Moxhe. Vu l'importance de l'investissement, Il attire toutefois l'attention sur la nécessité de bien valoriser cette infrastructure en ouvrant l'accès à un plus grand nombre de personnes, et notamment aux associations extérieures au village.



Samuël SAELENS  
Président